

NOTE DE SERVICE

Saint André Lez Lille, le 17 octobre 2022

DE : La Directrice Générale
Le Service des Ressources Humaines

A L'ATTENTION : de l'ensemble des salariés

Objet : Gestion des horaires et des demandes d'absence via KELIO

Depuis le 1^{er} septembre, la gestion du temps de travail et des absences sont centralisées dans notre nouveau logiciel « KELIO » pour l'ensemble de nos structures et le siège.

Chaque salarié recevra un identifiant et un mot de passe afin de se connecter à son espace personnel par lequel il pourra consulter son planning horaire, son état de présence et devra formuler ses demandes d'absence (congés payés, congé exceptionnel, récupération, etc...).

Les demandes d'absence seront soumises à validation du responsable hiérarchique et de la Directrice Générale. Afin de garantir la bonne organisation des services de chaque structure, ces demandes doivent être transmises conformément aux délais conventionnels ou à défaut dans un délai raisonnable avant la date prévue de l'absence.

Par ailleurs, conformément aux dispositions conventionnelles les heures effectuées au-delà de la durée de travail hebdomadaire contractuelle donnera lieu à une récupération.

Cette récupération devra être prise dans le mois en cours en concertation avec le responsable hiérarchique. Pour des raisons d'organisation du service, la récupération pourra être reportée et prise au plus tard le mois suivant sous réserve de l'accord du responsable hiérarchique.

Le solde d'heures acquises avant le 1^{er} septembre 2022 sera reporté dans KELIO. Ces heures devront être récupérées au plus tard le 1^{er} décembre 2022 en concertation avec le responsable hiérarchique.

La Directrice Générale

Marine GRACEFFA


Association C.A.P.
12, Place du Général de Gaulle
59350 Saint André Lez Lille - Tél. : 03 20 40 66 05
mailto:hr@cap-saintandre.fr
Le Service des Ressources Humaines
SIREN 321 953 249 00038 - APE 9329Z
Anné VAUCHEL